



Semaine du 19 au 26 janvier 2020
Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de BOUGIVAL
 1, Rue de la croix aux vents 78380 BOUGIVAL

e-mail : eglisebougival@free.fr tél : 01.39.69.01.50 ou 06.70.35.10.56
site et informations de la paroisse www.paroissebougival.f

**« Plutôt que de dire à Dieu que tu as des gros problèmes,
 Dis à tes problèmes que tu as un grand Dieu » ...**

Cette phrase trouvée sur une carte postale à Lourdes est pleine de l'Espérance qui doit nous animer...

Les « problèmes » ne manquent pas à tous les niveaux... familiaux, ecclésiaux, personnels, nationaux, etc...

Or, oui nous croyons que notre Dieu est un grand Dieu! que c'est un Dieu au grand Cœur qui ne nous abandonne pas...

Une magnifique initiative au niveau de notre pays est en cours de mise sur pied.

Dans la lancée des Vierges pèlerines (dont l'une d'elle est là pour nous accueillir à l'entrée de la cour du presbytère), une équipe de laïcs, accompagnée par des prêtres, des diacres et des religieux, a pour ambition – entre autres - de réparer le rendez-vous manqué par Louis XIV ! ☺ ☹ ☺ qui nous a valu 100 ans plus tard la révolution française avec son cortège de désastres dont nous ne sortons pas ...

Un site en dira plus que ce simple éditorial qui je l'espère aiguise une bonne curiosité en vous :

<https://francecoeurdejesus.fr>

Vous trouverez cependant en p. 2 un article expliquant sommairement de quoi il s'agit...

N'oubliant pas que la paroisse a été consacrée au Sacré Cœur et que les reliques de Ste Marguerite y ont été accueillies, je pense que nous ne pouvons pas passer à côté de cette initiative qui soutient l'Espérance... car nous avons de fait un grand Dieu au Cœur doux et humble qui nous invite à venir à Lui quand on ploie sous le fardeau... encore faut-il saisir au bond les bras qu'il nous tend depuis qu'il est apparu à cette grande sainte de Paray-le-Monial...

Père BONNET+

INFOS DIVERSES

- **Mardi 21/01 : Catéchisme** pour les 6°, à 17h30
- **Mercredi 22/01 : Catéchisme** pour les CE2, CM1 & CM2 à 10h30
- Mercredi 22/01 de 9h à vendredi 25/01 à 09h : **adoration continue du St Sacrement**
- **Samedi 25/01 : Catéchisme** pour les CE2, CM 1 & CM 2 à 11h00
- **Samedi 25/01 : 2^{ème} soirée de la session de préparation au mariage : à 20h30 au presbytère**
- **Dimanche 26/01 : Sera baptisée** Eléonore DUHIL DE BENAIZE, à 12h30

Confessions :

→ Lundi, mardi, jeudi,

vendredi et samedi :

½ heure avant la messe

Mercredi : ½ heure après la messe

Ou sur demande

Horaires du secrétariat :

Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi : 9h30-11h30

On peut **télécharger feuilles de semaine et homélies** sur le site de la paroisse.

Lundi 20/01	09h00	St Fabien	Messe pr Intention particulière
Mardi 21/01	09h00	Ste Agnès	Messe pr une Intention particulière
Mercredi 22/01	18h30	St Vincent	Messe pr Jean MARESKA
Jeudi 23/01	18h30	De la Férie	Messe pr Alix RAFFNER
Vendredi 24/01	09h00	St François de Sales	Messe pr Pierre ROI
Samedi 25/01	09h00	Conversion de St Paul (Fête)	Messe pr Madeleine BLAIZE
Dimanche 26/01	09h30	8 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	Messe pro Populo
	11h00	“	Messe pr Yvon BOUSCASSE

Du 18 au 25 janvier : prière pour

l'unité des chrétiens. Petit rappel théologique pour une prière où “charité et vérité s’embrassent” :

Les fidèles sont *tenus de professer* qu'il existe une continuité historique — fondée sur la succession apostolique — entre l'Église instituée par le Christ et l'Église catholique : « C'est là l'unique Église du Christ [...] que notre sauveur, après sa résurrection, remit à Pierre pour qu'il en soit le pasteur, qu'il lui confia, à lui et aux autres apôtres, pour la répandre et la diriger, et dont il a fait pour toujours la “colonne et le fondement de la vérité”. Cette Église comme société constituée et organisée en ce monde, c'est dans l'Église catholique qu'elle se trouve [*subsistit in*], gouvernée par le successeur de Pierre et les Évêques qui sont en communion avec lui ». Par l'expression *subsistit in*, le Concile Vatican II a voulu proclamer deux affirmations doctrinales : d'une part, que malgré les divisions entre chrétiens, l'Église du Christ continue à exister en plénitude dans la seule Église catholique ; d'autre part, « que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures », c'est-à-dire dans les Églises et Communautés ecclésiales qui ne sont pas encore en pleine communion avec l'Église catholique. Mais il faut affirmer de ces dernières que leur « force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique ». Congrégation Doctrine de la Foi citant Vatican II

Prière : Dieu éternel et tout puissant, toi qui rassembles ce qui est dispersé, et qui fais l'unité de ce que tu rassembles, regarde avec amour l'Église de ton Fils : nous te prions d'unir dans la totalité de la foi et par le lien de la charité tous les hommes qu'un seul baptême a consacrés par Jésus le Christ Notre Seigneur. *Oraison du Missel*

Et si la France était consacrée (enfin !) au Sacré Cœur de Jésus ?



C'est le pari de quelques catholiques qui pourrait bien se réaliser dans quelques mois !

L'idée en soit n'est pas nouvelle et vient même de Notre Seigneur ! puisque la demande fut faite à Louis XIV en juin 1689, par l'intermédiaire de Sainte Marguerite-Marie après ses visions à Paray-le-Monial. Le Christ lui avait dit : *« fais savoir au fils aîné de mon Sacré Cœur (le roi) que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte Enfance, de même il obtiendra sa naissance de gloire éternelle par sa consécration à mon Cœur adorable. Mon Cœur veut régner dans son palais, être peint sur ses étendards et gravé dans ses armes (...) »*.

Mal conseillé ou mal informé, Louis XIV n'a jamais accédé à cette demande.

Néanmoins au fil des siècles, de très nombreuses communautés, églises, diocèses, régiments ou encore groupes scouts se sont consacrés, à titre personnel, au Sacré Cœur de Jésus.

Mais jusqu'à présent, aucune démarche nationale de consécration de grande envergure n'a été entreprise.

Alors pourquoi, se sont dit une poignée d'amis, ne pas profiter du jubilé de la basilique de Montmartre qui a débuté en octobre 2019 pour consacrer la France au Sacré Cœur de Jésus ?

En effet, par un heureux concours de circonstance, (Providence !) Emmanuel, 39 ans, simple paroissien de Viroflay dans notre diocèse, s'est retrouvé bénévole dans l'organisation du jubilé du centenaire de la basilique de Montmartre qui a lieu d'octobre 2019 à octobre 2020.

Très ami avec un frère carme, le frère Baptiste, qui a longtemps étudié et travaillé sur le sujet de la consécration de la France, il lui en a donc parlé.

Après tout, Montmartre résulte d'un vœu national, pourquoi pour ses 100 ans, ne pas renouveler ce vœu de manière plus large en confiant la Nation ?

Ainsi, la basilique de Montmartre, consacrée au sacré Cœur il y a un siècle, le 16 octobre 1919, fut édifiée à l'initiative de deux catholiques dans un contexte difficile : défaite française face à la Prusse, crise économique, prise des États pontificaux par le royaume d'Italie... Les deux mécènes étaient bouleversés par la dégradation des mœurs et la déchristianisation de la société qui caractérisait l'époque du Second Empire.

Et leur audace a abouti à cette Basilique bien connue !

Alors Emmanuel n'hésite pas à dire : *« Il faut que les catholiques s'emparent de cette démarche à la fois personnelle et pour le bien du pays entier »*.

Quelle est la démarche ? Elle est à la fois simple et sincère.

Deux outils nous sont proposés pour cela :

- un site Internet dédié sur lequel vous pouvez enregistrer vos engagements : francecoeurdejesus.fr
- de belles cartes de consécration qui sont à votre disposition ou que vous pouvez commander (gratuitement !) sur le site par centaines afin de les distribuer largement autour de vous



Qu'en sera-t-il de cette initiative ?

Est-ce qu'il y aura quelques milliers de réponses ou plusieurs centaines de milliers ?

Tout dépend de nous et de Dieu !

Apportons nos 5 pains et nos 2 poissons en faisant tout ce que nous pouvons pour que ces cartes de consécration soient distribuées largement à tous nos amis, dans nos paroisses, dans notre environnement local et professionnel et qu'elles se retrouvent en dépôt dans toutes les églises de France qui les accepteront : nous verrons bien ensuite à quel point Dieu souhaitera multiplier tout cela et soyons certains que l'Esprit Saint en fera de belles choses !

Comme disait Jeanne d'Arc : *« Que les religieux prient, que les soldats combattent, et Dieu donnera la victoire ! »*

Que chacun fasse donc tout ce qu'il peut pour cette initiative liée au Sacré-Cœur de Jésus !

QUELQUES INFOS AU SUJET DE LA VIE PAROISSIALE (Suite au Conseil Pastoral)

La chorale :

Elle existe toujours ! mais les rythmes familiaux, professionnels ou estudiantins rendaient son mode de fonctionnement avec des répétitions tous les lundis bien difficile !

Un nouveau « format » a donc été mis en place :

- ceux qui désirent chanter se rendent 10mn avant la messe de 11h dans la Chapelle latérale gauche ou près de la sacristie où un micro choral sera installé. Cela donne la possibilité à ceux qui le veulent de chanter à plusieurs voix et apporte à l'assemblée un soutien musical polyphonique

- Est envoyé par mail en fin de semaine le programme des chants du dimanche avec partitions et si on les a un enregistrement des divers pupitres. Chacun répète chez soi.

Si vous souhaitez rejoindre ce chœur, n'hésitez pas et faites-vous connaître à Agathe ROBLIN ou par mail à la paroisse pour qu'on puisse vous donner les partitions.



Le pèlerinage paroissial à Longpont du 1^{er} mai :

Même si cela semble loin, l'organisation d'un tel moment demande de s'y prendre à l'avance...

Cela rendrait un grand service de déjà vous inscrire auprès du secrétariat si vous comptez venir. Vous avez sur le site de la paroisse un certain nombre d'information si vous ne les avez pas conservées lors de la parution des feuilles de semaine qui en ont parlé.



Le Carême :

Comme tous les ans, un chemin de croix aura lieu tous les vendredis à 15 h sauf le 20 mars (14 h)

L'action de Carême envisagée pour cette année est d'aider la Fondation LEJEUNE.

Le « vendredi de Carême » testé l'an dernier sera décuplé : en effet, chaque vendredi de Carême (hormis le 13 mars) nous aurons la messe à 19h suivi d'un repas « frugal » et fraternel à la maison paroissiale, flambante neuve puisque des travaux d'embellissement viennent de commencer ☺ ☺ ☺



Sacrement des Malades :

N'hésitez pas à demander au Père BONNET si vous souhaitez recevoir ce sacrement ou si vous connaissez des personnes qui en ont besoin. Pour rappel, ce qu'en dit l'abrégé du Catéchisme de l'Église Catholique :

Qui peut recevoir le sacrement de l'Onction des malades ?

Tout fidèle peut le recevoir lorsqu'il commence à se trouver en danger de mort en raison de la maladie ou de son âge.

Le même fidèle peut le recevoir de nouveau plusieurs fois, si l'on constate une aggravation de la maladie ou dans le cas d'une autre maladie grave. La célébration du sacrement doit être précédée, si possible, de la confession individuelle du malade.

319. Quels sont les effets du sacrement ?

Le sacrement confère une grâce spéciale, qui unit plus intimement le malade à la Passion du Christ, pour son bien et pour le bien de toute l'Église. Elle lui apporte le réconfort, la paix, le courage et le pardon des péchés si le malade n'a pu se confesser. Le sacrement procure aussi parfois, si Dieu le veut, le rétablissement de la santé physique. De toute manière, l'onction des malades prépare au passage vers la Maison du Père



ND de Fatima :

A priori, le mercredi 13 mai nous aurons la messe solennelle suivie de la procession. A noter pour être nombreux pour honorer Marie et prier pour notre monde... le message de 1917 est plus que jamais d'actualité...



Ménage de Printemps :

Comme chaque année, un ménage du plafond au plancher est prévu pour que l'église soit sans toile d'araignées pour Pâques... Halloween n'est pas dans la tradition liturgique locale... Retenez dès à présent le samedi le samedi 28/03/2020 de 10h à 12h dépeussierage du haut, de 14h30 à 16h ménage du bas.

Que cette info permette de remercier ici la femme de ménage qui entretient toutes les semaines magnifiquement. Priez pour elle peut-être une façon de la remercier... sans oublier pour autant de laisser autant que faire se peut l'église propre en essuyant ses pieds en entrant et en laissant sa place sans feuille de chant ou mouchoirs en papier traîner ☺ ☺ ☺



Panier du curé :

Un service apprécié est celui qui consiste à permettre à notre curé de libérer du temps et de prendre soin de sa santé en lui apportant à 12h un repas tout prêt... Si des personnes veulent étoffer l'équipe actuelle, elles seraient bienvenues ! Contacter Mme Prime qui coordonne par doodle les besoins et les réponses.



Association Familiale Catholique :

"L'Assemblée Générale de l'AFC de La Celle St Cloud, Bougival, Louveciennes se tiendra le jeudi 23 janvier à 20h salle Charles de Gaulle, 14 avenue Charles de Gaulle à La Celle St. Cloud. Cette AG sera suivie à 20h30 par une conférence de M. Luc Jeanneney, Président de TeenSTAR France, sur le thème 'Quelle éducation à la sexualité pour nos enfants ? Osons en parler'. Venez nombreux." Contact : Mr LETELLIER.



Un communiqué de Mgr Marc Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron à lire !



Réforme des retraites et politique familiale

Dans un communiqué de presse publié aujourd'hui même, l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) s'inquiète, à juste titre, de la baisse continue, depuis 5 ans, du taux de fécondité en France, qui ne permet plus d'assurer le simple renouvellement des générations.

« Si la fécondité reste à son niveau actuel, souligne l'UNAF, tous les cotisants de moins de 40 ans –premiers concernés par la réforme actuelle- auront la certitude de devoir affronter une nouvelle crise de financement du système de retraite » et c'est la raison pour laquelle « l'UNAF souhaite que 2020 soit l'année du rebond de la politique familiale, non seulement pour redonner confiance aux familles, mais pour sauvegarder l'ensemble de la protection sociale, pilier de la cohésion de notre société »...

En France, le système de retraites par répartition a ceci de remarquable qu'il repose, en l'état actuel des choses, sur la solidarité entre les générations.

Cette « philosophie » est tout à fait conforme aux principes qu'enseigne la doctrine sociale de l'Eglise, mais ce système et son équilibre sont aujourd'hui menacés par l'évolution de la situation économique et démographique du pays, qui se caractérise par une diminution significative du nombre et de la proportion d'actifs (c'est-à-dire de cotisants) par rapport au nombre de chômeurs, et surtout de retraités, dont l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter au cours des décennies passées.

Comme le disait, de façon prémonitoire, l'économiste Alfred Sauvy dans les années 70: « On ne prépare pas ses retraites avec des cotisations mais avec des enfants. Si nous ne faisons pas plus d'enfants, le système des retraites s'effondrera »...

On ne saurait mettre en évidence de façon plus convaincante l'absolue nécessité d'une politique familiale et nataliste pour l'équilibre des comptes sociaux et de notre régime de retraites.

Il est, en effet, tout à fait vain, pour ne pas dire mensonger, de prétendre réformer notre système de retraite pour en assurer la pérennité, sans la mise en œuvre d'une authentique politique familiale, que les gouvernements qui se sont succédé depuis 20 ans (droite et gauche confondues) se sont au contraire employés à démanteler au nom d'impératifs budgétaires à courte vue, ou pour d'inavouables motifs idéologiques.

Or, une politique familiale ne peut signifier autre chose qu'une politique respectueuse de la famille fondée sur le mariage entre un homme et une femme susceptible d'accueillir et d'élever, dans un contexte moral et culturel favorable, les enfants qui naissent de leur union...

Le projet de loi bioéthique et la « PMA sans père »

A l'inverse, le projet de loi bioéthique actuellement en cours d'examen au Sénat, qui prévoit d'étendre aux couples de femmes et aux femmes seules l'accès à la PMA (procréation médicalement assistée) jusqu'à présent réservée aux couples souffrant d'infertilité, et qui aggrave les conditions d'expérimentation sur les embryons humains, est à mes yeux dénué de toute légitimité (cf. ma « Lettre à propos du projet de loi bioéthique » du 22 septembre dernier).

Ce projet de loi autorise, en particulier, la conception d'enfants délibérément privés de père (un père qu'aucun « référent masculin » n'est en mesure de remplacer) alors même que l'article 7 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant stipule que « l'enfant a le droit, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux ».

A ce propos, le rapport officiel de l'Académie nationale de médecine en date du 17 septembre 2019 rappelle, en vertu du fameux « principe de précaution », que « de plus en plus malmenée par les évolutions sociétales, la figure du père reste pourtant fondatrice pour la personnalité de l'enfant, comme le rappellent des pédopsychiatres, pédiatres et philosophes » et que « la conception délibérée d'un enfant privé de père constitue une rupture anthropologique majeure qui n'est pas sans risques pour le développement psychologique et l'épanouissement de l'enfant ».

En d'autres termes, « la médecine est faite pour soigner, pas pour combler les désirs de quelques-uns. L'enfant est un don à recevoir, pas un dû à fabriquer. Il a le droit de connaître son père et sa mère et d'avoir accès à ses origines » (Mgr Michel Aupetit, archevêque de Paris in « Paris Match » du 29 décembre 2019). Et « aucun être humain ne peut en traiter un autre comme un objet » : tel est d'ailleurs l'intitulé de la déclaration du Conseil permanent de la Conférence des Evêques de France publiée le 13 janvier 2020.

S'agit-il, comme on nous l'affirme, de mettre un terme, au nom de l'égalité, à une injuste « discrimination » dont seraient victimes les couples homosexuels (en l'occurrence les couples de femmes) par rapport aux « couples hétérosexuels » ? Mais le Conseil d'Etat (dans son avis du 11 juillet 2018 confirmé par un arrêt du 28 septembre 2018) a parfaitement démontré qu'il n'y avait aucune discrimination dans le fait de réserver la PMA aux couples atteints d'une pathologie de la fertilité. En revanche, cette loi créerait une véritable discrimination entre les enfants qu'on priverait de la possibilité même de connaître leur père ou leur filiation paternelle, et les autres...

« L'opinion publique », qui fait incontestablement l'objet, depuis plusieurs années, d'un véritable matraquage de la presse et des media en faveur de la « PMA pour toutes », est-elle définitivement acquise à cette évolution ? Rien n'est moins sûr, si l'on en croit certains sondages récents, selon lesquels 93% des Français estiment que « pour un enfant, le rôle du père est essentiel » (sondage Ifop de juin 2018), tandis que 82% d'entre eux considèrent que l'Etat doit garantir aux enfants nés de PMA « le droit d'avoir un père et une mère » (sondage Ifop de février 2019).

S'il importe de toujours « prier comme si tout dépendait de Dieu et d'agir comme si tout dépendait de nous », le devoir des chrétiens (et celui de nos concitoyens les plus conscients de la gravité des enjeux en question) n'est-il pas de manifester publiquement, sans illusion sans doute, mais avec courage et détermination, notre totale opposition aux dérives inadmissibles que recèle ce projet de loi ?

Pour ma part, je participerai à la manifestation qu'organise « Marchons Enfants » (collectif qui regroupe une vingtaine d'associations, parmi lesquelles les Associations Familiales Catholiques) ce dimanche 19 janvier, à Paris.

